

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 047-2019

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.65

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Stucki (Stettlen, pvl) (porte-parole)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: 583/2019 du 5 juin 2019

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Branche ouest de l'A5: pour un dialogue sans tabou

Le Conseil-exécutif est chargé de vérifier auprès de la Confédération s'il est possible d'apporter une modification à l'arrêté concernant le réseau de routes nationales.

Développement :

Le projet actuel de la branche Ouest de l'A5 – résultat du « groupe de travail Stöckli », peu participatif, de l'ancien maire de Bienne – est dans l'impasse. L'opposition contre cette atteinte à l'image de la ville et aux coûts du projet (2 200 millions de francs) est grande. La procédure de dialogue engagée est une chance à saisir d'impliquer maintenant la population dans la planification. Il est donc important que la discussion ne se limite pas au projet officiel et à l'alternative « Axe Ouest : mieux comme ça ». D'autres variantes, comme un tunnel autoroutier ou le maintien du statut quo, mais aussi notamment l'achèvement du réseau de routes avec un tracé au sud du lac de Bienne, doivent également être remises sur la table. Le canton de Berne doit donc vérifier auprès de la Confédération s'il est possible d'apporter une modification à l'arrêté concernant le réseau de routes nationales.

Motivation de l'urgence : Les discussions de la table ronde autour de l'A5 ont déjà commencé et ne doivent pas être retardées – il est donc nécessaire de procéder à cette vérification rapidement.

Réponse du Conseil-exécutif

Compte tenu de la forte et large opposition contre le projet définitif du contournement Ouest, le canton a engagé un processus de dialogue avec les partisan-ne-s et les opposant-e-s, lequel doit aboutir d'ici à l'été 2020 à une recommandation ferme pour la suite de la procédure. Le groupe de dialogue a commencé son travail en février 2019 sous la direction de Hans Werder, secrétaire général de l'ancien conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

En accord avec le groupe de dialogue, le canton a fait la demande auprès de la Confédération de suspendre la procédure d'approbation des plans. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a accédé à la demande et a interrompu la procédure jusqu'à fin juin 2020. Le groupe de dialogue définit lui-même sa méthode de travail et le contenu traité. On peut imaginer qu'il se penchera aussi sur des solutions qui ne correspondent pas à l'arrêté sur le réseau de la Confédération, par exemple un tracé au sud du lac de Bienne ou un tunnel autoroutier. Si le groupe de dialogue souhaite examiner de telles solutions de manière approfondie, il devra impérativement discuter de leur compatibilité avec l'arrêté sur le réseau. Il pourra, comme le demande le postulat, le vérifier lui-même auprès de la Confédération ou déléguer cette tâche au canton.

Il est donc tout à fait possible que des clarifications auprès de la Confédération portant sur une modification de l'arrêté sur le réseau soient nécessaires. Cela dépend toutefois de l'issue du processus de dialogue dont il convient d'attendre les résultats. Le Conseil-exécutif est disposé à procéder à la vérification demandée auprès de la Confédération si le groupe de dialogue devait faire de telles propositions et est, à ce titre, favorable à l'adoption du postulat.

Destinataire

- Grand Conseil